Communautés de Communes du Briançonnais et du Pays des Écrins

Déploiement du réseau fibre et aménagement numérique du territoire

XpFibre

Hautes-Alpes
le département

02/05/2023 - DNUMRC

LE PROJET AMEL

- **Un nouvel élan à l'aménagement numérique du territoire** : Procédure d'Appel à Manifestation d'Engagements Locaux (AMEL), initiée par l'Etat, lancée mi 2018 pour le Département, le choix du groupe Altice-SFR par les collectivités fin 2018 confirmé par l'Etat fin mai 2019.

- **Un financement privé à 100%** : rachat des infrastructures réalisées par le SMO PACA THD et prise en charge de la totalité des travaux : plus de 200 millions d'€

- **Une convention départementale ambitieuse** : 100% des locaux d'habitation et professionnels sous 4 ans, hameaux et habitations excentrés compris, sous contrôle de l'ARCEP qui veille au respect des engagements d'un point de vue règlementaire et du Département avec des comités de suivi régulier.

- **XP Fibre, filiale d'Altice-SFR, est l'opérateur qui assure la construction, l'entretien et l'adaptation dans le temps de ce réseau, et le met à disposition des fournisseurs d'accès internet.**

LA MISSION D'XP FIBRE

LE RESEAU

Le réseau permettra à l'ensemble des habitations, entreprises et administrations des Hautes-Alpes **d'accéder aux services Internet à Très Haut Débit, au téléphone fixe et à la télévision en haute qualité**, et ce dans des conditions de fonctionnement optimales avec des débits supérieurs au Gbit/s, soit 50 fois plus rapides que les réseaux ADSL.

Pour savoir si une habitation est éligible et obtenir des informations sur le déploiement :
www.lafibre05.fr/

Vérifier l'éligibilité de son logement :
http://www.lafibre05.fr/test-deligibilite/

LA MISSION D'XP FIBRE

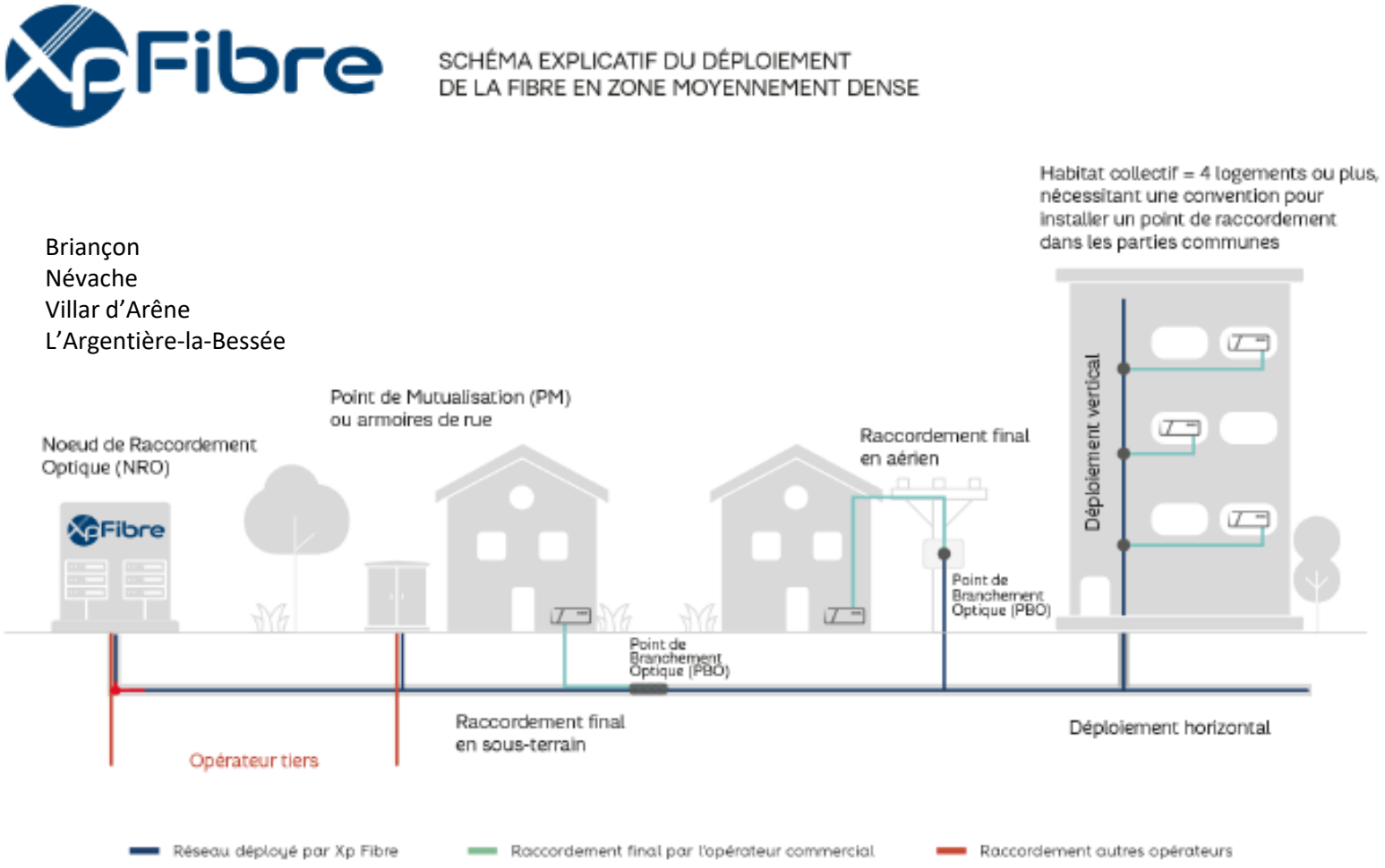

XP Fibre est en charge du déploiement du réseau d'infrastructure entre NRO-PM-PBO

Il ne réalise pas en propre les raccordements clients : cette action est confiée aux fournisseurs d'accès internet (FAI) et leurs sous-traitants

Les FAI présents globalement : SFR et Orange, Free un peu moins présent. Bouygues n'a pas encore de présence en dehors de Gap

LA MISSION D'XP FIBRE

Hautes-Alpes
le département

LA FIBRE 05

Nombre de prises Fibre → **133 748**

Communes desservies → **161 (hors fusion)**

Nombre de NRO * → **25**

Nombre de PM * → **360**

Nombre de PBO * → **entre 15 000 et 20 000**

- NRO Nœud de Raccordement Optique
- PM Point de Mutualisation
- PBO Point de Branchement Optique

ETAT DU DEPLOIEMENT SUR VOTRE TERRITOIRE

27 988 Prises à construire

3 Nœuds de raccordement optique

79 Points de mutualisation

<u>État d'avancement au 2 mai 2023</u>

Sur le territoire de la CCB
23 430 Prises construites
20 247 Prises éligibles

Au total dans le département :
95 511 Prises construites
89 310 Prises éligibles

COMMUNE	NRO de rattachement	Prises à construire	Prises construites	Prises éligibles	Pourcentage de locaux éligibles	Clients	Taux de pénétration
BRIANCON	BRIANCON	10 251	9 010	7 371	72%	1 420	19%
CERVIERES	BRIANCON	228	217	172	75%	21	12%
LA GRAVE	VILLAR D'ARENE	1 067	700	690	65%	5	1%
LE MONETIER LES BAINS	BRIANCON	2 566	2 028	1 449	56%	123	8%
MONTGENEVRE	BRIANCON	3 202	2 271	2 180	68%	31	1%
NEVACHE	NEVACHE	646	499	403	62%	16	4%
PUY ST ANDRE	BRIANCON	328	262	262	80%	27	10%
PUY ST PIERRE	BRIANCON	322	319	319	99%	29	9%
SAINT CHAFFREY	BRIANCON	3 292	3 292	2 901	88%	338	12%
LA SALLE LES ALPES	BRIANCON	4 001	3 482	3 158	79%	204	6%
VAL DES PRES	BRIANCON	585	197	189	32%	12	6%
VILLAR D'ARENE	VILLAR D'ARENE	455	350	350	77%	10	3%
VILLAR ST PANCRACE	BRIANCON	1 045	803	803	77%	151	19%

→ Le déploiement a commencé sur toutes les communes, beaucoup de copropriétés identifiées dans les communes de Serre-Chevalier et Montgenèvre
→ Des travaux sont également souvent nécessaires pour poursuivre le déploiement dans des communes déjà ouvertes mais où des hameaux et quartiers isolés sont encore en attente.
→ Problématique des chalets d'alpage

ETAT DU DEPLOIEMENT SUR VOTRE TERRITOIRE

10 374 Prises à construire

2 Nœud de raccordement optique

27 Points de mutualisation

<u>État d'avancement au 2 mai 2023</u>

Sur le territoire de la CCPE
8 543 Prises construites
8 249 Prises éligibles

Au total dans le département :
95 511 Prises construites
89 310 Prises éligibles

COMMUNE	NRO de rattachement	Prises à construire	Prises construites	Prises éligibles	Pourcentage de locaux éligibles	Clients	Taux de pénétration
L'ARGENTIERE LA BESSEE	L'ARGENTIERE LA BESSEE	2 246	1 868	1 802	80%	244	14%
CHAMPCELLA	L'ARGENTIERE LA BESSEE	473	62	62	13%		
FREISSINIERES	L'ARGENTIERE LA BESSEE	313	235	235	75%	4	2%
VALLOUISE PELVOUX	L'ARGENTIERE LA BESSEE	2 722	1 951	1 793	66%	131	7%
PUY SAINT VINCENT	L'ARGENTIERE LA BESSEE	2 908	2 908	2 838	98%	45	2%
LA ROCHE DE RAME	L'ARGENTIERE LA BESSEE	469	464	464	99%	67	14%
SAINT MARTIN DE QUEYRIERES	BRIANCON	859	675	675	79%	55	8%
LES VIGNEAUX	L'ARGENTIERE LA BESSEE	384	380	380	99%	42	11%

→ Le déploiement a commencé sur toutes les communes sauf Champcella (travaux de GC à prévoir).
→ Des travaux sont également souvent nécessaires pour poursuivre le déploiement dans des communes déjà ouvertes mais où des hameaux et quartiers isolés sont encore en attente.
→ Problématique des chalets d'alpage

L'éligibilité à la fibre peut être consultée sur http://www.lafibre05.fr/ et via différents outils cartographiques accessibles au grand public :

https://xpfibre.com/testez-votre-eligibilite

https://cartefibre.arcep.fr/
(3 mois de décalage)

Outils cartographiques disponibles sur les sites des fournisseurs d'accès internet

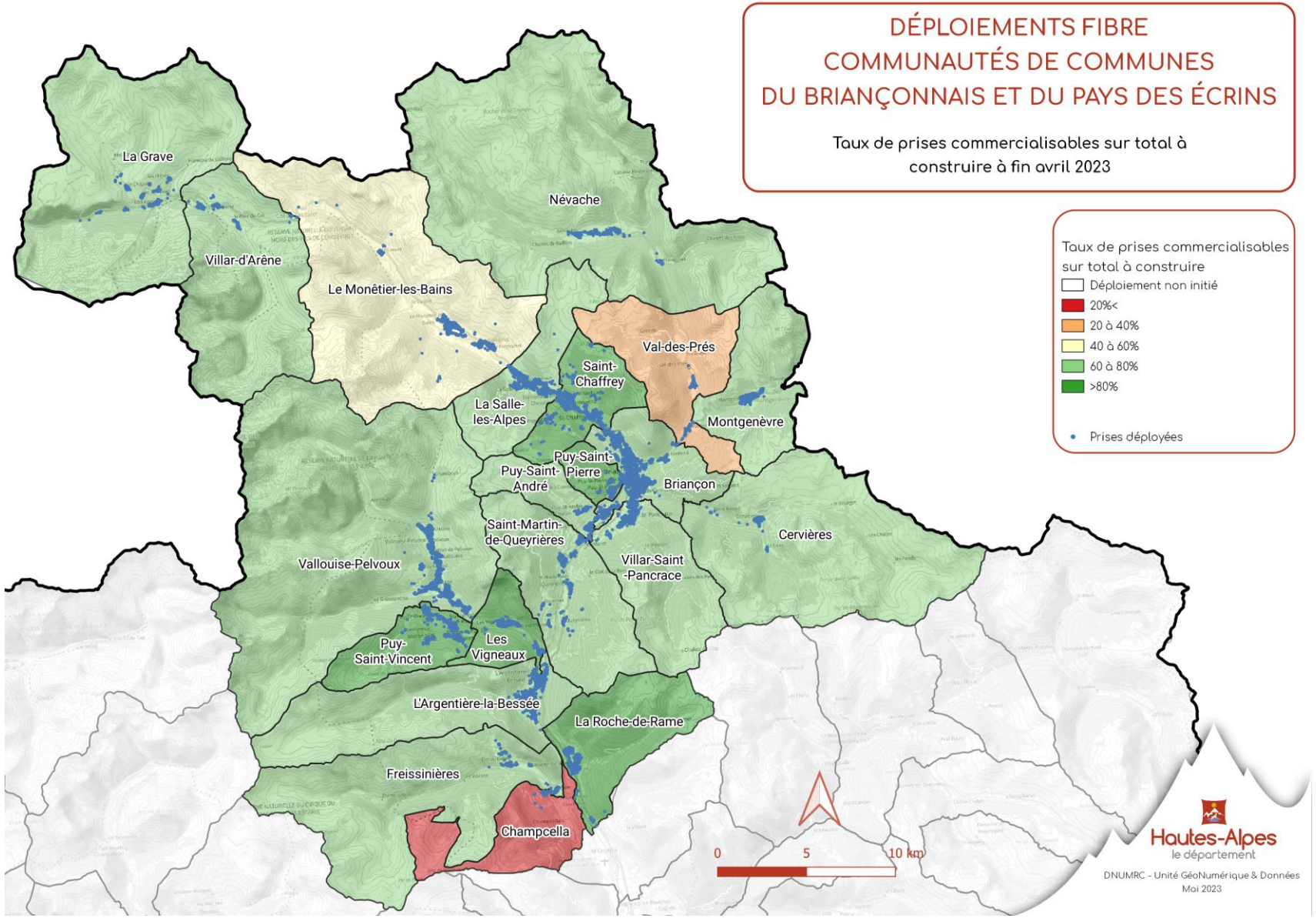

PARC CLIENTS

Prés de 2 400 clients actifs

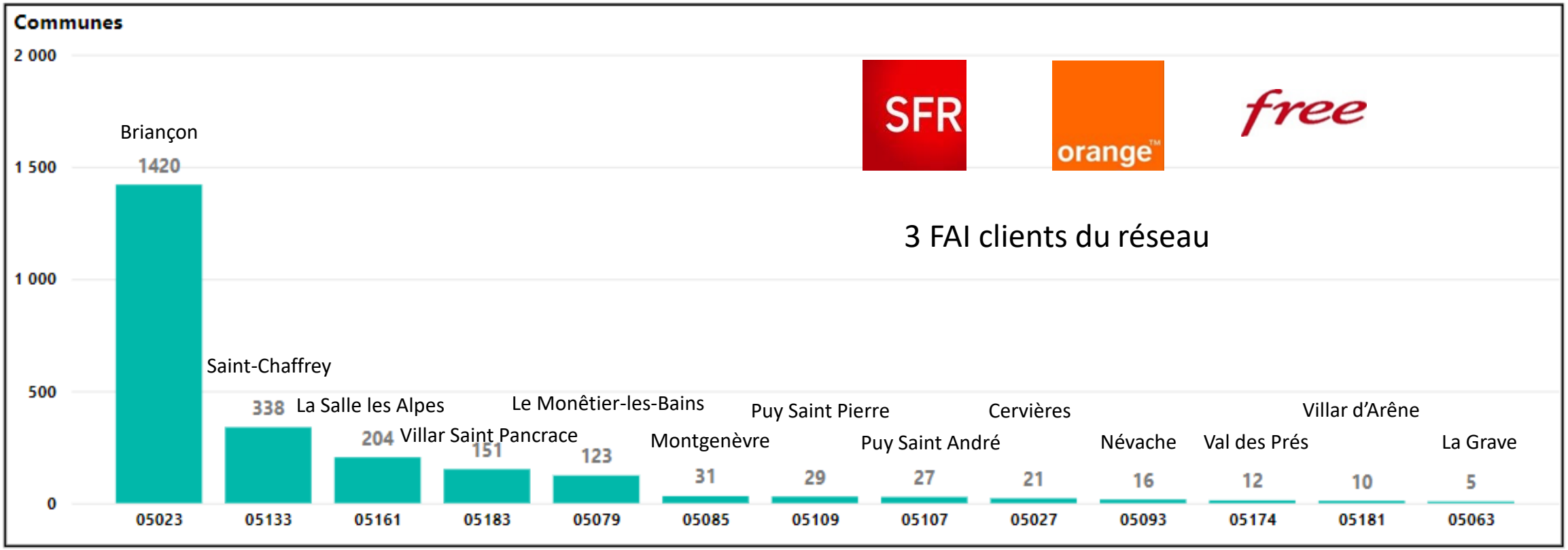

3 FAI clients du réseau

L'opérateur Bouygues Télécom devrait arriver courant T2

PARC CLIENTS

Prés de 600 clients actifs

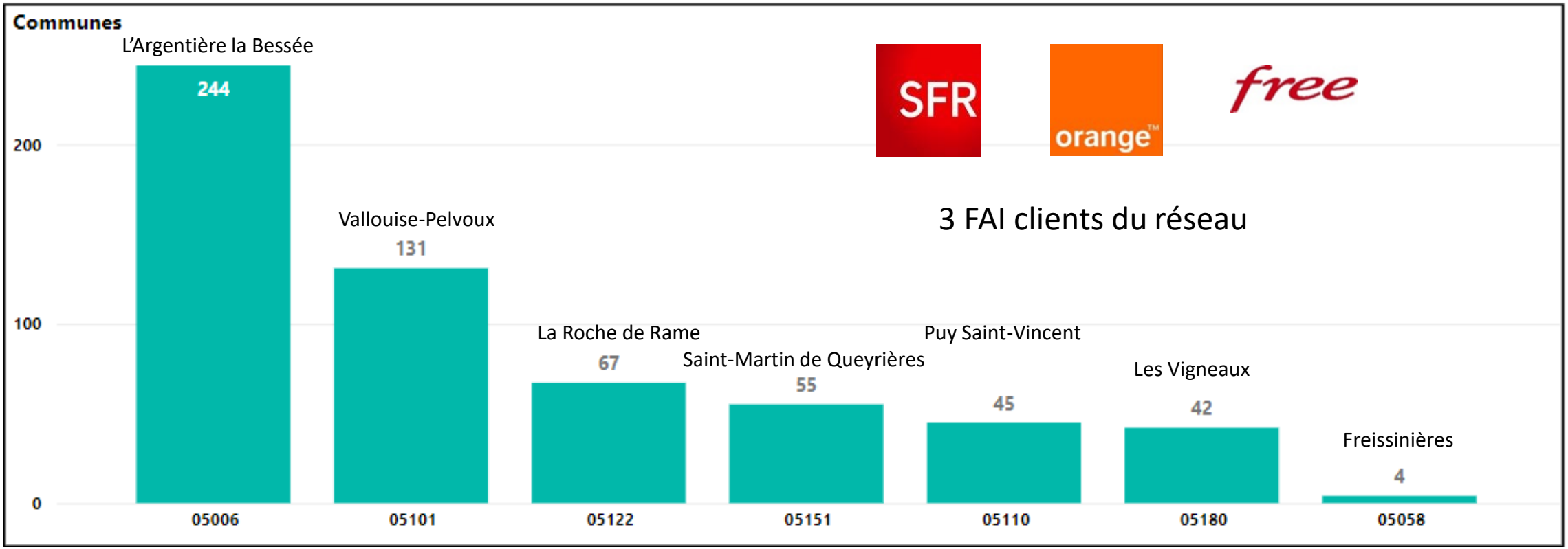

L'opérateur Bouygues Télécom devrait arriver courant T2

DIFFICULTES RENCONTREES

Au niveau des déploiements : chantier important, soumis à des aléas pouvant occasionner des retards et rendant difficile la communication de dates d'intervention fiables.

Pour autant, XP Fibre est globalement au rendez-vous de ses engagements et a maintenu une bonne dynamique.

Au niveau des raccordements clients : difficile de prévoir l'état des cheminements existants dans lesquels passe le réseau cuivre, souvent anciens et en mauvais état

Par ailleurs, des difficultés de fluidité et de qualité dans la chaîne de sous-traitance des raccordements au niveau national, qui font l'objet de réflexion au sein de l'ARCEP en lien avec l'ensemble des opérateurs télécom

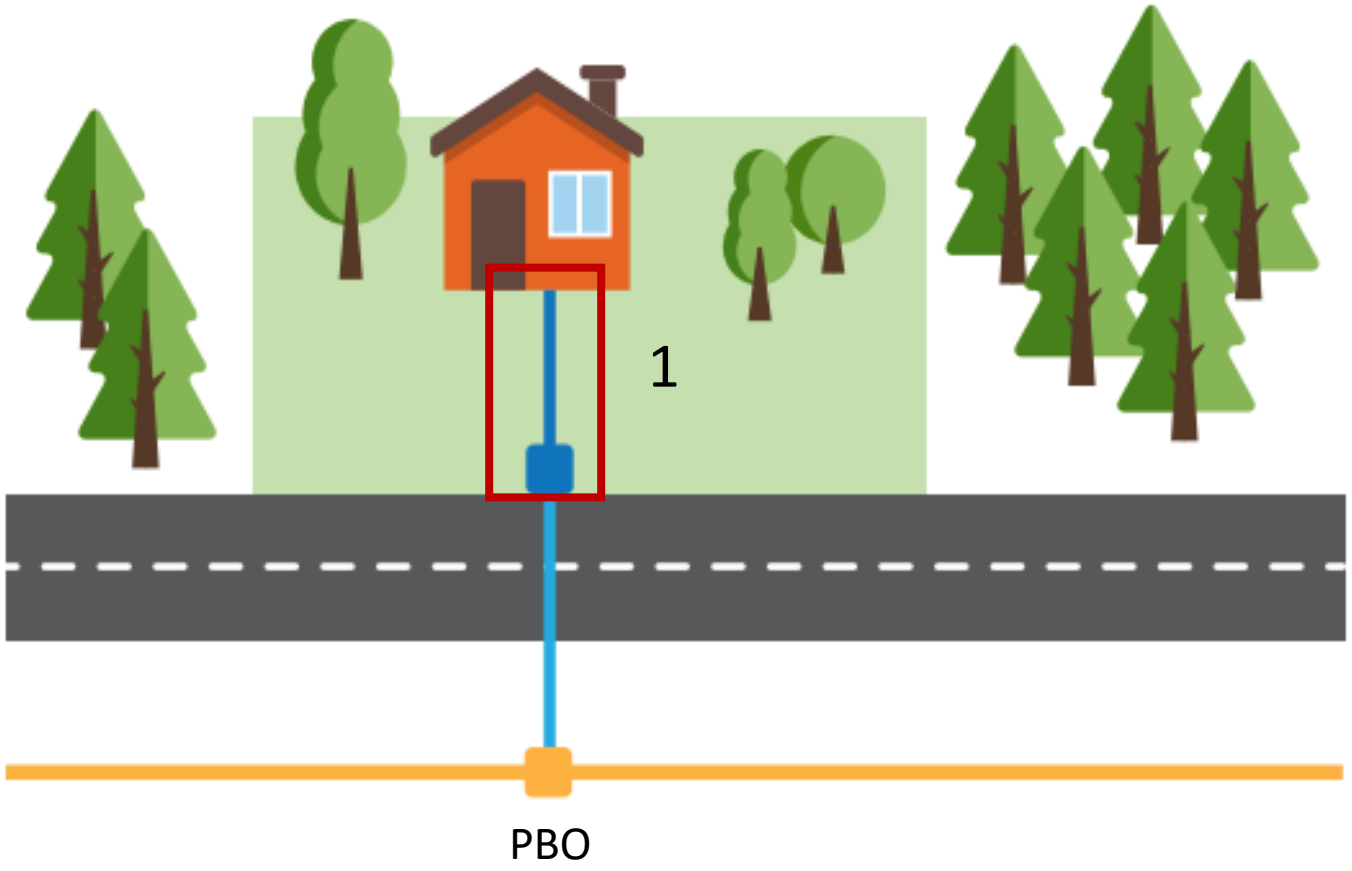

1 – Blocage en domaine privé

↓

Fourreau bouché, manquant, regard inaccessible, nécessité d'élagage…

↓

Responsabilité du propriétaire

→ Il est recommandé pour le particulier de s'assurer avant le rendez-vous de raccordement que l'adduction de la maison sur domaine privé est praticable

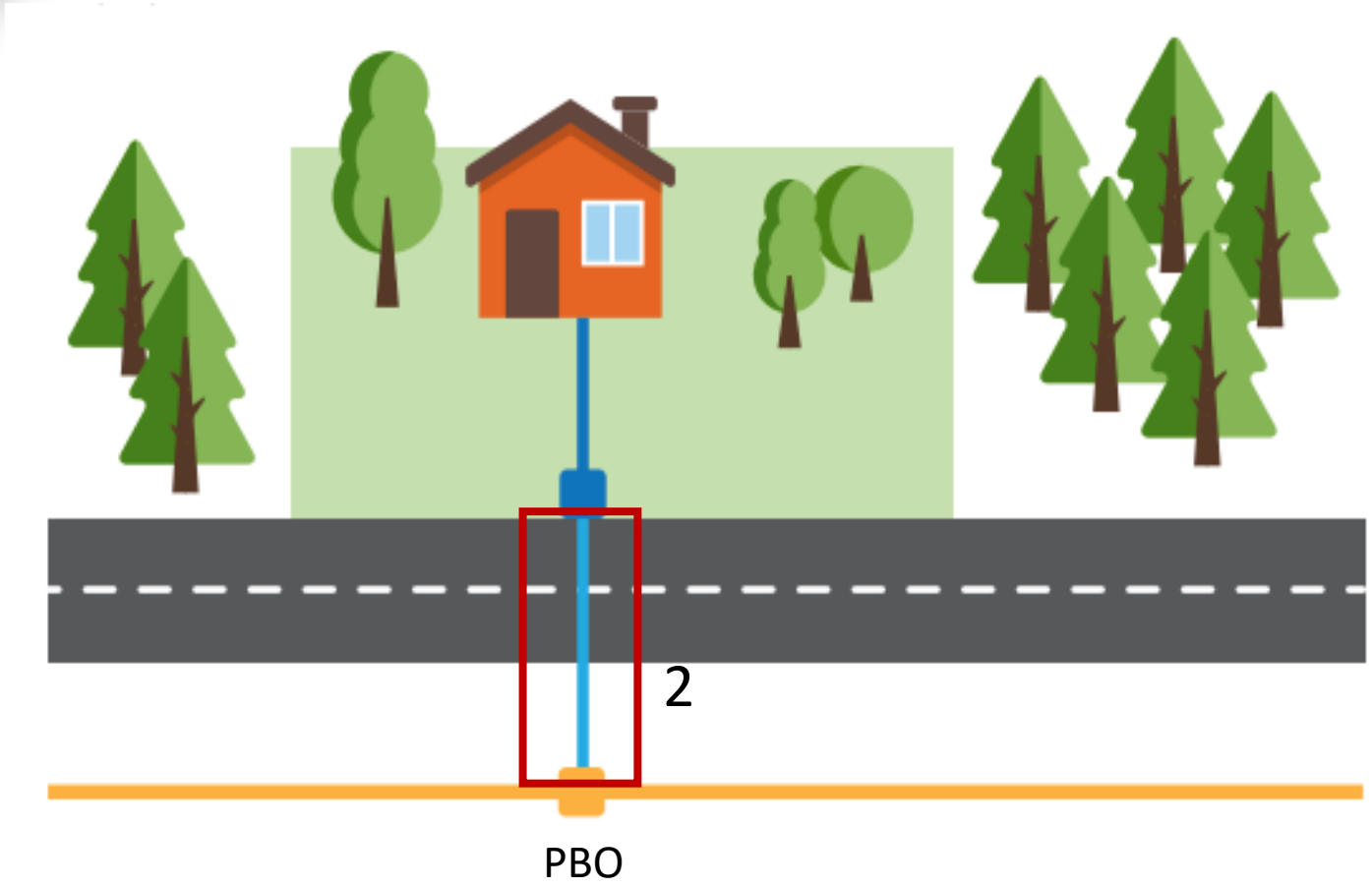

2 – Blocage sur le domaine public
Segment raccordement client (PBO – logement)

↓

Fourreau bouché, manquant, regard inaccessible, PBO introuvable ou inadapté…

↓

Responsabilité du fournisseur d'accès internet en lien avec XP Fibre

→ En cas d'échec au raccordement, un compte-rendu d'intervention est réalisé par le technicien, remonte au fournisseur d'accès internet qui, en fonction du type d'échec, peut mobiliser XP Fibre si une intervention de celui-ci est nécessaire

→ Certains problèmes doivent être réglés par le FAI et son sous-traitant (ex : technicien ne pouvant effectuer un raccordement aérien faute de nacelle

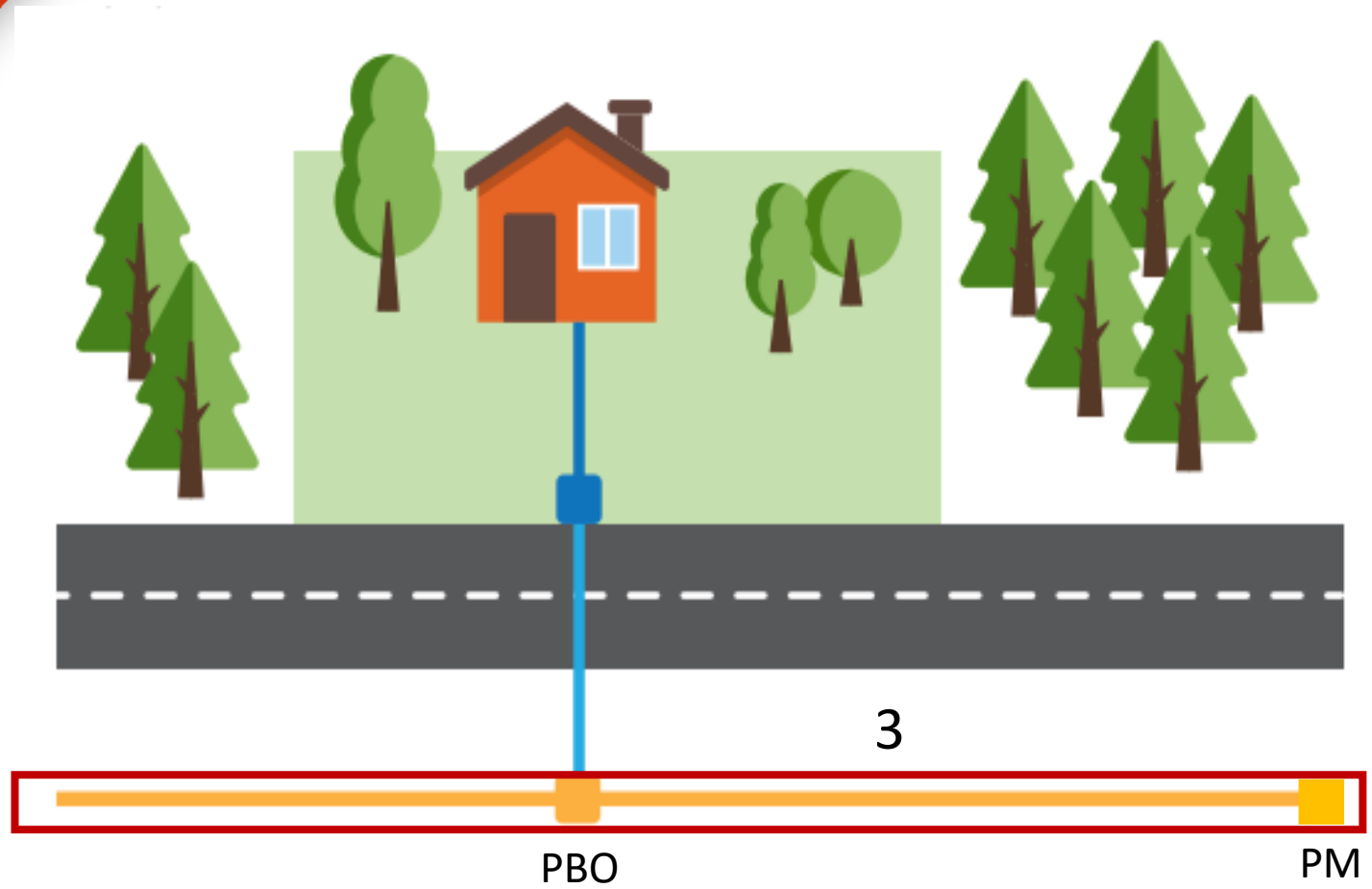

3 – Blocage sur le domaine public Segment PM – PBO

↓

Dégradations, absence de continuité optique et de câblage, adresse manquante…

↓

Responsabilité de l'opérateur XP Fibre

→ Si ce type de problème est identifié lors d'un rdv de raccordement, XP Fibre sera informé via le fournisseur d'accès internet et apportera une solution

→ De manière générale, en cas de dégradation observée sur le réseau fibre, utiliser le formulaire : https://xpfibre.com/ddr
Si cette dégradation est cause de panne, il est nécessaire que le service client du FAI soit contacté également.

DIFFICULTES RENCONTREES

Les élus des communes sont fréquemment sollicités par leurs administrés sur les problèmes de raccordement à la fibre sans avoir moyen d'action. Le fournisseur d'accès internet reste le seul interlocuteur vers lequel les particuliers doivent se tourner.

En cas de sollicitation répétée, ou d'absence de résolution d'un problème sur la durée, le service Numérique du Département peut être contacté par la commune à l'adresse amenagement.numerique@hautes-alpes.fr et tentera de trouver une solution avec l'opérateur d'infrastructure.

Le problème doit être décrit de la manière la plus précise possible : adresse ou numéro de parcelle de la maison, description du problème s'il est bien identifié et a bien fait l'objet d'une explication claire de la part du technicien de raccordement.

Les thématiques récurrentes sur lesquelles le Département peut avoir une action sans s'engager sur un délai de résolution :

- Adresse manquante
- Conventionnement d'immeuble à réaliser
- Point de branchement optique introuvable ou inadapté
- Cheminement télécom difficile à détecter

Il n'est pas possible d'avoir une action sur les problèmes relevant de la responsabilité du fournisseur d'accès internet et de la qualité de sa sous-traitance.

CONSTRUCTIONS NEUVES

Depuis le 1er janvier 2022, Orange ne réalise plus de raccordements au réseau cuivre et aux infrastructures d'accueil (fourreaux, poteaux) dans les communes où les déploiements de la fibre ont déjà atteint un certain niveau.

Ceci est la conséquence de l'arrivée à échéance fin 2020 du service universel de communication, qui est en phase de refonte au niveau européen pour tenir compte du déploiement du Très Haut Débit, et de l'extinction du réseau cuivre programmée pour 2030.

Par conséquent, les nouvelles constructions doivent nécessairement être raccordées au réseau fibre et déposer une demande en ce sens auprès d'XP Fibre. Les informations et formulaires nécessaires sont disponibles sur le site : https://xpfibre.com/collectif

L'article L.332-15 du Code de l'Urbanisme stipule que les adductions télécoms des constructions neuves sont à la charge du titulaire du permis de construire, cette prestation se fait donc sur devis comme c'était le cas pour le raccordement au réseau cuivre.

NEW DEAL MOBILE

ENGAGEMENT 1

- Généraliser la réception 4G sur l'ensemble du territoire d'ici fin 2020

ENGAGEMENT 2

- Améliorer la couverture des axes de transport prioritaires

D'ici 2020 pour les axes routiers prioritaires
D'ici 2025 pour le réseau ferré régional

ENGAGEMENT 3

- Améliorer la couverture indoor à la demande

ENGAGEMENT 4

- Assurer une couverture mobile de qualité dans des zones non ou mal couvertes : construction de 5000 sites par opérateur dans le cadre du dispositif de couverture ciblée (DCC)

ENGAGEMENT 5

- Proposer une offre 4G fixe dans les zones où les débits fixes ne sont pas suffisants

NEW DEAL MOBILE

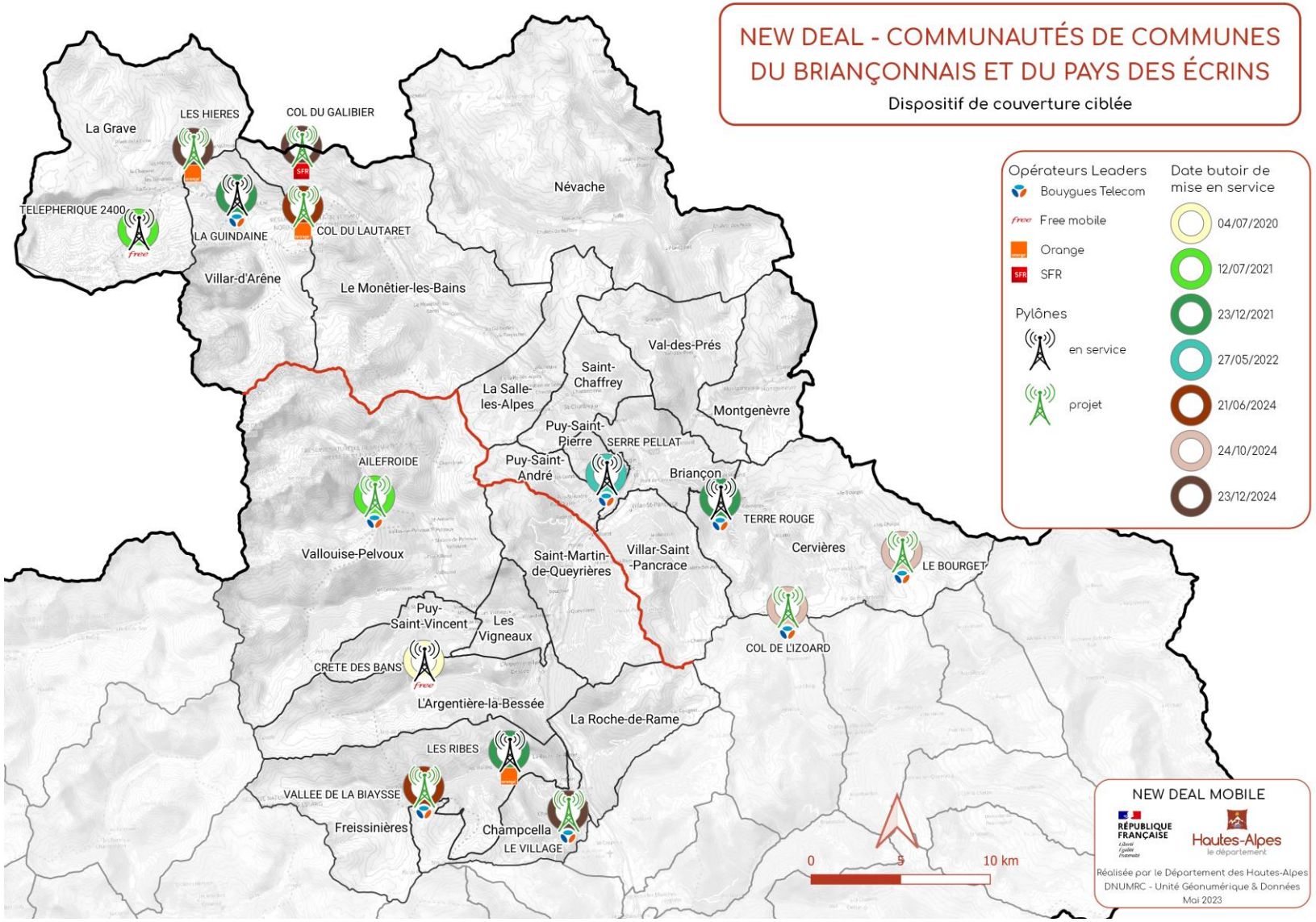

14 projets sur le territoire des deux communautés de communes

6 sites en service

8 en cours de réalisation / recherche d'emplacement

MERCI

Vos interlocuteurs :

Denis FRACCARO : denis.fraccaro@xpfibre.com
Service Numérique du Département: amenagement.numerique@hautes-alpes.fr